



Employeur et employeuse : Être à jour de mes procédures

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Embaucher de façon autonome et légale avec le TESA+ et TESA simplifié
Etre au clair sur mes obligations employeur

CONTENU

Jour 1: MSA Provence Azur

- 10h30-12h00: Tout savoir sur l'embauche de salariés saisonniers avec une comparaison entre l'utilisation du tesa simplifié et du tesa+
- 12h00-13h00: Foire aux questions
- 14h00-16h30: Rendez-vous individuels l'après-midi de 30 minutes

Jour 2 : DIRRECTE

- Présentation de la DIRRECTE
- Qu'est-ce qu'une convention collective ? Spécificités de votre convention collective
- Construction des différents types de contrats de travail
- Approche convention collective/congés/maladie
- Santé/ sécurité/ norme outillage (autre intervenante à confirmer)
- Temps d'échanges et de questions entre participants

INFOS PRATIQUES

Lieu : CREAM

Date : Lundi 9 février et mercredi 25 février 2026

Horaires : J1 / 10H30-16H30 - J2 / 9H00-12H00

Repas : tiré du sac

Intervenant(s) :

J1 Mme Signoret-Dauphin

Et Mme Touret (MSA PROVENCE AZUR) J1

J2 M Eric Degroote et Mme Claire Pellegrin (à confirmer)

Responsable de l'évènement : Angélyke DOUCEY

Coordinatrice, Agribio06 (06 29 57 12 66)

Public : Agriculteurs installés et porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

Gratuit

REPAS TIRE DU SAC LE MIDI

Besoin de vous faire REMPLACER ?

Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription** : 5 Jours avant la date
- **Inscription**

Agribio06@bio-provence.org

06 29 57 12 66